

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 12 FEVRIER 2018

2018 - 008

Date de convocation : 05/02/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°8 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES AU SE60
– BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que la fixation de la durée d'amortissement est laissée à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose au Conseil une durée d'amortissement 5 ans pour les subventions versées au SE60 suite aux travaux de mise en lumière de l'église et la rénovation de l'éclairage public de la rue de la Chambérie.

Il conviendrait de créditer 4 535,00€ au compte 28041512 chapitre 040 opération d'ordre et de débiter 4 535,00€ au compte 6811 chapitre 042 opération d'ordre chaque année à compter de 2018 jusque 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à amortir ce bien sur une durée de 5 ans ;

-d' autorise cette écriture et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 12 février 2018.

Le Maire,

Daniel CHARLET

